

NATURE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES CONSULTEES
SUR LE PROJET DE PREMIERE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BESINGRAND ET
INTENTIONS DE REPONSES DE LA COMMUNE A LEURS OBSERVATIONS

<u>PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES</u>	<u>NATURE DES AVIS ET EVENTUELLES OBSERVATIONS</u>	<u>INTENTIONS DE REPONSES DE LA COMMUNE AVANT PPROBATION DE LA MODIFICATION</u>
MRAe	Dispense d'évaluation environnementale	<i>Sans objet</i>
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques	Réputé favorable	<i>Sans objet</i>
DDTM PAU	Réputé favorable	<i>Sans objet</i>
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	Réputé favorable	<i>Sans objet</i>
Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques	Réputé favorable	<i>Sans objet</i>
Chambre d'Agriculture	Avis favorable sous réserve, en zone A du PLU, de limiter à 3 mètres maximum le recul des bâtiments agricoles par rapport aux voies.	En raison de l'impact volumétrique des bâtiments agricoles, la commune souhaite maintenir la règle de principe imposant un recul minimal de 10 mètres par rapport aux voies et emprises publiques. Cependant, afin de pas empêcher certains projets, elle rappelle avoir introduit, par la présente procédure de modification, des dérogations possibles à la règle de principe, si justifiées par des motifs explicitement listés : configuration/topographie de la parcelle, sécurité etc.
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Pas d'observations particulières. Avis favorable	<i>Sans objet</i>
Chambre des Métiers et de l'artisanat	Réputé favorable	<i>Sans objet</i>

Communauté de Communes de Lacq Orthez	Réputé favorable	<i>Sans objet</i>
INAO	Pas de remarques particulières dans la mesure où pas d'incidence sur l'AOP Ossau-Iraty	<i>Sans objet</i>
Commune de Pardies	Favorable	<i>Sans objet</i>
Communes d'Artix	Pas d'observation particulière.	<i>Sans objet</i>
Commune de Labastide Cézeracq	Favorable	<i>Sans objet</i>
Commune d'Abos	Réputé favorable	<i>Sans objet</i>